

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Vote : Pour : 6 contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 6
Date de la convocation : 10/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Vanessa GROS et Adeline VERNHES

Excusés : Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Nathalie LELOUP et Mathieu PRADALIER

Vanessa GROS est nommée secrétaire de séance.

Objet : acte de concession de jouissance de la licence IV

Cette délibération annule et remplace la délibération prise lors de la séance du 4 juin 2024 pour l'acte de concession de jouissance de la licence IV.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que dans le cadre de la vente du fonds de commerce du café de la SARL RUBIN-AVERLY, il a été sollicité par la société à responsabilité limitée unipersonnelle ALLISON PASTOR, pour la reprise de la jouissance de la licence IV, propriété communale.

Pour ce faire Monsieur le Maire donne lecture du projet d'acte de concession de jouissance de licence IV entre la Commune de Campuac et la société à responsabilité limitée unipersonnelle ALLISON PASTOR, acte établi par Maître Marie-Andrée LAYRAC, Notaire à Onet-le-Château, précisant les conditions de la concession de jouissance de la licence IV. La présente concession est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de trois cents euros (300 €), avec indexation annuelle.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions et d'autoriser la concession de jouissance de la licence IV,
- de prendre en charge les frais de Notaire dont la provision sur frais d'acte s'élève à 685,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de concession avec la société à responsabilité limitée unipersonnelle ALLISON PASTOR et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Vanessa GROS
Secrétaire de séance



Thierry GOUMON,
Maire

